

TAUX	
SALAIRES	120

FORMALITÉ DE PUBLICITÉ

DU 12 MAI 1963

VOL 117 N° 22

REPORT	VOL <u>219</u>
	N° <u>1167</u>

PARDEVANT Me André VERCOUTERE, notaire à SAINT MALO (Ille et Vilaine) soussigné.

-:- A COMPARU -:-

Monsieur Pierre BRESSEC, commerçant, demeurant à SAINT MALO, Place de la Croix du Pief, n° 2.

Agissant en qualité de Vice-Président de l'ASSOCIATION SYNDICALE DE RECONSTRUCTION DE SAINT MALO, SAINT SERVAN, PARALE, dont le siège est à SAINT MALO, dans l'enceinte du Château.

Autorisé à l'effet des présentes par délibération du bureau de ladite Association en date du six juillet mil neuf cent soixante deux, dont un extrait conforme est demeuré ci-annexé après mention.

Assisté de Monsieur Constant BLEMUS demeurant à SAINT MALO, Le Flacitre, numéro 8.

Agissant en qualité de Copropriétaire à la Reconstruction.

LESQUELS ont déclaré ce qui suit :

-:- EXPOSE -:-

L'ASSOCIATION SYNDICALE DE RECONSTRUCTION DE SAINT MALO a édifié un immeuble sur le terrain dénommé ILOT 30 F, Escalier B, Parcelle 2, situé à SAINT MALO, rue de Bouleuse, n° 5, où il a son entrée principale.

Désignation par référence à l'arrêté de clôture de Remembrement :

Fiche parcellaire: ILOT 30 F, Escalier B.

Numéro du plan parcellaire: 2.

Cadastré: section AB, n° 356.

Contenance: trois cent quatre-vingt quatre mètres carrés.

ACTE ILLISIBLE

PIERRE FEUILLE

L'arrêté de rattachement a été rendu le vingt neuf décembre mil neuf cent soixante deux et sera publié avant ou en même temps que les présentes au bureau des hypothèques de SAINT MALO.

A la date du seize décembre mil neuf cent cinquante neuf Me VEROOUTERRE, notaire soussigné, a établi l'état descriptif et le tableau récapitulatif de cette division de cette parcelle. Cet état descriptif a été publié au bureau des hypothèques de SAINT MALO, le vingt janvier mil neuf cent soixante, volume 1793, n° 15.

Il ne contient pas les millièmes de copropriété du sol. Dans cet acte, l'immeuble a été désigné sous le nom de Ilot 30, Bâtiment P 1, Parcelle B, alors qu'il s'agit de l'ILOT 30 P. Escalier B, Parcelle 2.

En conséquence, cet état doit être complété comme suit, conformément au plan qui va censurer ci-annexé après mention.

-:- ETAT RECAPITULATIF ET DEFINITIF -:-

VILLE DE SAINT MALO, 5, rue de Toulouse -

Un immeuble situé à SAINT MALO, rue de Toulouse, n° 5, où il a son entrée principale, construit en pierres et granit avec enduit de ciment, couvert en ardoises, etc il comprend sous-sol, rez de chaussée, quatre étages et grenier commun sous combles.

Cour commune à l'immeuble.

Il joint: vers nord: la cour d'un immeuble portant le n° 3 de la rue de la fosse, et la cour d'un immeuble portant le n° 6 de la rue d'Asfeld.

Vers est: l'ILOT 30, Escalier C, Parcelle 3.

Vers sud: la rue de Toulouse.

Vers ouest: l'ILOT 30, Escalier A, parcelle 1.

L'immeuble est divisé en vingt trois lots dont la consistance est déterminée ci-après et dont chacun comporte des locaux faisant l'objet de propriété privative.

- AU SOUS-SOL -

Entrée principale 5, rue de Toulouse -

PREMIER LOT: ~~une cave~~ supprimé, remplacé par les lots DIX-HUIT et DIX-NEUF ci-après.

DEUXIEME LOT: Supprimé et remplacé par les lots VINGT et VINGT-ET-UN ci-après.

TROISIEME LOT: une cave ayant son entrée vis-à-vis de l'escalier des caves.

Quote part dans la copropriété du sol cinq millièmes.

QUATRIEME LOT: une cave située à l'ouest de la précédente.

(Signature)

Quote part dans la copropriété du sol: huit/millièmes.
CINQUIÈME LOT: supprimé, remplacé par les lots VINGT-
DEUX et VINGT-TROIS, ci-après.

SIXIÈME LOT: une cave située dans l'angle nord-ouest
de l'immeuble.

Quote part dans la copropriété du sol: huit/millièmes.
SEPTIÈME LOT: une cave située à l'est de la précédente,
ayant son entrée à droite de l'escalier d'accès aux caves.

Quote part dans la copropriété du sol: dix/millièmes.

- AU REZ DE CHAUSSEE -

Entrée principale 5, rue de Toulouse -

HUITIÈME LOT: un appartement situé à gauche du couloir
d'entrée de l'immeuble.

Quote part dans la copropriété du sol: cent quatre/mil-
lièmes.

NEUVIÈME LOT: un appartement situé à droite du couloir
d'entrée de l'immeuble.

Quote part dans la copropriété du sol: soixante cinq/
millièmes.

- AU PREMIER ETAGE - *Entrée principale 5, rue de Toulouse*

DIXIÈME LOT: un appartement situé à droite sur le palier
Quote part dans la copropriété du sol: cent quatorze/
millièmes.

ONZIÈME LOT: un appartement situé à gauche sur le pa-
lier.

Quote part dans la copropriété du sol: quatre vingt
sept/millièmes.

- AU DEUXIÈME ETAGE -

Entrée principale 5, rue de Toulouse -

DOUZIÈME LOT: un appartement situé à droite sur le pa-
lier.

Quote part dans la copropriété du sol: cent quatorze/
millièmes.

TRIZIÈME LOT: un appartement situé à gauche sur le
palier.

Quote part dans la copropriété du sol: quatre vingt
sept/millièmes.

- AU TROISIÈME ETAGE -

Entrée principale 5, rue de Toulouse -

QUATORZIÈME LOT: un appartement à droite sur le palier.
Quote part dans la copropriété du sol: cent huit/mil-
lièmes.

QUINZIÈME LOT: un appartement situé à gauche du palier
Quote part dans la copropriété du sol: quatre vingt
trois/millièmes.

C. M. J. B.

- AU QUATRIEME ETAGE -

Entrée principale 5, rue de Toulouse -

SEIZIEME LOT : un appartement situé à droite sur le palier.

Quote part dans la copropriété du sol: quatre vingt quinze/millièmes.

DIX-SEPTIEME LOT : un appartement situé à gauche sur le palier.

Quote part dans la copropriété du sol: soixante neuf / millièmes.

- AU SOUS-SOL -

Entrée principale 5, rue de Toulouse -

DIX-HUITIEME LOT : une cave située la première à gauche de l'escalier d'accès aux caves,

Quote part dans la copropriété du sol: six/millièmes.

DIX-NEUVIEME LOT : une cave située dans l'angle nord-est de l'immeuble, et à l'est de la précédente.

Quote part dans la copropriété du sol: sept/millièmes.

vingtieme LOT : une cave située au sud de la précédente.

Quote part dans la copropriété du sol: sept/millièmes.

vingt-et-unieme LOT : une cave située dans l'angle sud-est de l'immeuble, et au sud de la précédente.

Quote part dans la copropriété du sol: huit/millièmes.

vingt-deuxieme LOT : une cave située à l'ouest de la cave formant le lot numéro quatre.

Quote part dans la copropriété du sol: sept/millièmes.

vingt-troisieme LOT : une cave située dans l'angle sud-ouest de l'immeuble.

Quote part dans la copropriété du sol: huit/millièmes.

-:- PUBLIQUES FONCIERE - NOTIFICATIONS -:-

Une expédition des présentes sera publiée au bureau des hypothèques de SAINT PALO. En outre, notification des présentes sera faite à l'ASSOCIATION SYNDICALE DE RECONSTRUCTION.

-:- FRAIS -:-

Tous les frais, des présentes et de leurs suites, seront supportés par l'ASSOCIATION SYNDICALE DE RECONSTRUCTION

-:- DROITS D'ENREGISTREMENT ET D'HYPOTHEQUE -:-

Le présent acte établi en application de la loi du vingt huit octobre mil neuf cent quarante six sur les dommages de guerre est dispensé de timbre et exonéré de tous droits d'enregistrement et d'hypothèque, en vertu de l'article 1176 du code général des impôts.

[Handwritten signatures and initials]

--: DOMICILE --:

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, domicile est élu à SAINT MALO, en l'Etude de Me André VERCOUTERE, notaire soussigné.

--- DONT ACTE ---

Fait et passé à SAINT MALO.
au Château.

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE TROIS,

le dix-huit Février,

Et après lecture faite, les comparants ont signé avec le notaire.

Signé : BESSEC, BLANUS et VERCOUTERE, ce dernier notaire.

uls ./.

[Handwritten signatures: Bessec, Blanus, Vercoutere]

Mention d'Enregistrement :

ENREGISTRE A SAINT-MALO

Le 19 Fév. 1963 F^o 7^o 157-19

1963 : quotes

Signé :

-TABLEAU RESCAPITULATIF DES LOTS - ILOT 30 F. Escalier B. Parcelle 2 -

Numéro des lots	Bâtiment	Escalier	Etage	Nature des lots	Millièmes	Observations
1	Unique	Unique	Entrée principale	5, rue de Toulouse		Supprimé et remplacé par les lots 18 et 19
2	"	"	Sous-sol	Cave		Supprimé et remplacé par les lots 20 et 21
3	"	"	Sous-sol	Cave	5/10000	
4	"	"	Sous-sol	Cave	8/10000	
5	"	"	Sous-sol	Cave		
6	"	"	Sous-sol	Cave	8/10000	
7	"	"	Sous-sol	Cave	10/10000	
8	"	"	R. de Ch.	Appartement	104/10000	
9	"	"	R. de Ch.	Appartement	65/10000	
10	"	"	1er Etage	Appartement	114/10000	
11	"	"	1er Etage	Appartement	87/10000	
12	"	"	2e Etage	Appartement	114/10000	
13	"	"	2e Etage	Appartement	87/10000	
					602/10000

[Handwritten signature and notes]

TABIEAU RECAPITULATIF - (suite)

Numéro des lots	Bâtiment	Escalier	Etage	Nature des lots	Millièmes	Observations
14	Unique	Unique	Entrée principale 5, rue de Toulouse 3 ^e Etage	Appartement	100/1000 ^e	
15	"	"	3 ^e Etage	Appartement	83/1000 ^e	
16	"	"	4 ^e Etage	Appartement	95/1000 ^e	
17	"	"	4 ^e Etage	Appartement	69/1000 ^e	
18	"	"	Entrée principale 5, rue de Toulouse	Cave	6/1000 ^e	Partie du lot n° 1
19	"	"	Sous-sol	Cave	7/1000 ^e	Partie du lot n° 1
20	"	"	Sous-sol	Cave	7/1000 ^e	Partie du lot n° 2
21	"	"	Sous-sol	Cave	8/1000 ^e	Partie du lot n° 2
22	"	"	Sous-sol	Cave	7/1000 ^e	Partie du lot n° 5
23	"	"	Sous-sol	Cave	8/1000 ^e	Partie du lot n° 5
- Total.....					1000/1000 ^e	

Annexé à la minute d'un acte d'état descriptif rectificatif reçu par Me Vercoûtère, notaire à Saint Malo.
Saint Malo le 18 FEVRIER 1963.

[Signature]

- 8ème Feuille -

Le soussigné Me André VERCCUTERE, notaire à SAINT-MALO, certifie :

1°) La présente copie contenue en huit feuilles exactement collationnées et conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publication, sans renvoi, mais contenant trois mots rayés nuls.

2°) Que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document, telle qu'elle est indiquée en tête à la suite de leur nom ou désignation lui a été régulièrement justifiée.

▲ SAINT-MALO, le 13 mars 1963

8